

21 janvier 2022



ACM HABITAT signe une convention de partenariat avec l'APSH 34 dans le cadre du Cap Emploi Hérault pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

Le vendredi 21 janvier, Michel CALVO, Président d'ACM HABITAT, et Line ROMERO, Présidente de l'APSH 34 (*association regroupant Cap Emploi Hérault, PAS-PSOP-PAC-Club MOTIV'ACTION dit CMA et la Mission Interministérielle des Clauses Sociales 34, le MOS - Module orientation santé*), ont signé une convention de partenariat autour de plusieurs thématiques :

- l'insertion professionnelle de candidats et salariés en situation de handicap ;
- le maintien dans l'emploi de candidats et salariés en situation de handicap ;
- l'optimisation de la démarche d'inclusion sociétale dans laquelle ACM HABITAT et l'« ATE » s'inscrivent ;
- le maintien dans l'emploi de salariés en situation de longue maladie (> 6 mois) en voie vers une reconnaissance potentielle de la RQTH ;
- l'accompagnement des salariés en situation de handicap ou des salariés pour lesquels la RQTH pourrait être reconnue dans la sécurisation de leur parcours professionnel (conseil, accompagnement...).

Cette collaboration entre ACM HABITAT et Cap Emploi Hérault, intervient dans le cadre de l'Axe Transversal de l'Emploi – dit « ATE », porté par l'APSH 34 (Association pour les Personnes en Situation de Handicap de l'Hérault) qui a pour missions d'accompagner les personnes en situation de handicap dans et vers l'emploi. L'APSH 34 dispose également de services spécialisés proposant des prestations de conseils dans l'accompagnement, le maintien et la sécurisation des parcours.

L'« ATE » via le CAP EMPLOI HÉRAULT soutien les demandeurs d'emploi ainsi que les salariés, les agents de la Fonction Publique et les indépendants en situation de handicap dans leurs démarches vers et dans l'emploi. Aussi, le CLUB MOTIV'ACTION permet d'accompagner toute personne éloignée de l'emploi afin qu'elle soit reconnue ou non RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

Au cours de l'année 2022, des programmes communs d'actions permettront ainsi de concrétiser ces engagements partagés tant auprès des salariés de chacune des deux structures que pour les différents publics que loge l'Office. Ainsi, salariés et locataires auront la possibilité d'être davantage accompagnés dans toutes leurs démarches.

CONTACT PRESSE :

Marion VIELJUS

mvieljus@acmhabitat.fr

07 76 57 04 10